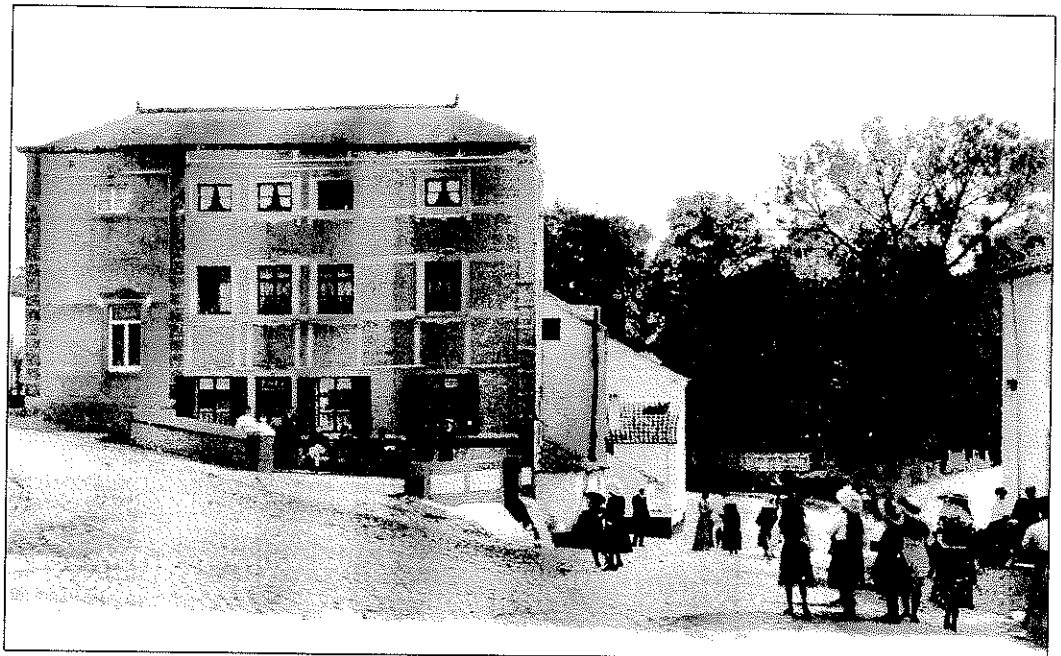


Gerpinares

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL
DE L'ENTITÉ



ACOZ, Café du téléphone

Bimestriel
Janvier 2005

Numéro **186**



Sommaire

3 DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil Communal
du 23 novembre 2004

7 COMMUNIQUÉS DU COLLÈGE ECHEVINAL

Membres du Collège –
permanences
Prochains Bulletins Communaux
INATEL

8 SOCIAL

Consultations juridiques
gratuites
Permanence de Monsieur
STRUELENS, Président du CPAS
Maisons sociales
Devenez accueillante
conventionnée
Faim et Froid
Carnet rose
Croix-Rouge

9 FESTIVITES

Grand feu de Gerpinnes-centre
Grand feu de Gougny
Grand feu de Fromiée
Grand feu d'Hymée
Comité des Fêtes de
Villers-Poterie
Syndicat d'initiative

11 CULTURE

Centre culturel
Bibliothèque communale
Les Riboteurs
Cercle Philatélique Gerpinnois

13 NATURE ET ENVIRONNEMENT

Collectes
Collecte PMC
DéTECTEURS incendie
Le Magnolia

Décision du Conseil communal

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2004.

Le Conseil communal émet un avis unanime d'approbation sur la modification budgétaire 1/2004 de la Fabrique d'Eglise de Gerpinnes aux montants suivants :

- Majorations et diminutions des dépenses 2.855,00 EUR.
- Recettes et dépenses générales 60.348,16 EUR.
- L'intervention communale n'est pas modifiée.

Le Conseil communal, considérant l'affiliation de la commune à l'Intercommunale ICDI et que l'Association Intercommunale de Collecte et de Destruction des Déchets, en abrégé ICDI, par décision du 13 septembre 2004, a décidé de contracter auprès de DEXIA Banque un emprunt de 1.200.000,00 € destiné à la construction d'un centre de tri et de conditionnement de papiers, cartons et pmc et attendu que cet emprunt doit être partiellement garanti par la Commune de Gerpinnes déclare se porter caution solidaire envers DEXIA Banque.

Le Conseil communal, par 18 voix pour et 1 abstention approuve le contenu des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 22 décembre 2004 de l'I.C.D.I. et charge ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 23 novembre 2004 et charge le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communal, par 18 voix pour et 1 abstention approuve le contenu des deux premiers points de l'ordre du jour à savoir : Modifications statutaires et Plan stratégique 2005 – Approbation et charge ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 23 novembre 2004 et charge le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir procédé à un échange de vue et une concertation sur le projet proposé, le Conseil décide de revoir l'article 2 relatif au sens de circulation dans les rues Heuveners et Beaufoy et de retirer l'article 5 devenu sans objet (emplacement de stationnement réservé aux handicapés, rue Nicolas). Les articles 1, 3, 4 et 6 sont ensuite adoptés par 19 voix pour et 1 abstention.

Par 19 voix pour et 1 abstention, le Conseil communal, arrête :

Dans la zone bitumée existant à hauteur du n° 1 rue du Tienne (à Villers-Poterie), le stationnement est organisé en conformité avec le croquis présenté, dans la rue des Teimpliers, la chaussée est divisée en deux bandes de circulation entre le n° 24 et l'allée des Lacs, dans la rue Scavée, une zone d'évitement striée réduisant la chaussée à 3,5 mètres est établie, du côté impair, entre le n° 3 et la rue des Ecoles et dans la rue J.J. Piret à son carrefour avec la rue Paganetti, la circulation est canalisée par un îlot de type « goutte d'eau ». Ces mesures seront matérialisées par les marques au sol appropriées.

La zone 30 existant dans la rue Dessus du Bois est étendue à la cité H. Pouleur, la circulation sera organisée conformément aux plans présentés. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux.

Dans la rue de la Figotterie, la circulation est interdite à tout conducteur de véhicule dont la masse en charge excède 7,5 tonnes, sauf pour la desserte locale. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C21 (7,5 t) avec panneau additionnel reprenant la mention « SAUF DESSERTE LOCALE ». Le Conseil communal, à l'unanimité arrête que dans l'esplanade située face à la maison communale, à proximité de la rampe d'accès pour personne à mobilité réduite, deux emplacements de stationnement sont réservés aux handicapés. Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux E9 avec pictogramme des handicapés.

Le Conseil prend connaissance du projet visant à régler le stationnement des véhicules entre l'immeuble n° 4 rue Astrid et le carrefour de la rue Albert Ier avec les rues

INROMA
édition

Ce bulletin est réalisé par
Edition **INROMA** scrl
Rue St-Roch 59 – Forges-la-Ville

Notre mission est d'offrir aux citoyens
cette lecture à la portée de tous
Nous nous adressons à tous les habitants
de la commune de Gerpinnes

au 071/71.32.91
ou fax au 071/71.15.76
inroma@skynet.be

Votre délégué commercial M. Dequenne
se fera un plaisir de vous rencontrer
GSM 0470.42.61.81

Histace et de la Gare (RN 975) selon les dispositions de la zone bleue. Compte tenu des améliorations et des aménagements apportés à la voirie depuis le début de cette étude (placement de bollards, marquage des emplacements...) le Conseil décide à l'unanimité de refaire une évaluation des besoins et une consultation des commerçants concernés.

Le Conseil communal, à l'unanimité décide que les devis des travaux forestiers dressés le 25 octobre 2004 par le cantonnement de Thuin sont approuvés, réf. n° 11 (5442) – SS/613/11/2005, au montant de 7.960,25 €, TVA comprise et réf. n° 12 (5443) – SS/613/12/2005, au montant de 2.767,65 EUR, TVA comprise. Les subsides de la Région Wallonne sont sollicités.

Le Conseil communal, à l'unanimité décide :

qu'il sera passé des marchés ayant pour objet l'acquisition de matériel sportif pour le club de tennis de table (estimation 1.012 €), un épandeur pour le service d'hiver (estimation 9.000 €) et ces marchés seront attribués par procédure négociée après consultation de divers fournisseurs.

Le Conseil communal à l'unanimité approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission locale de Développement rural modifié en séance du 11 mars 2003.

Le Conseil communal, à l'unanimité approuve le cahier spécial des charges établi le 27 août 2004 par le Ministère de l'Équipement et des Transports relatif à la désignation d'un prestataire de services pour l'élaboration d'un plan intercommunal de mobilité pour les communes de Walcourt, Florennes et Gerpennes et approuve la convention de délégation de la maîtrise de l'ouvrage relative au marché conjoint du plan intercommunal de mobilité au Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports.

Le Conseil communal à l'unanimité décide que l'avant-projet de réalisation des travaux d'aménagement de la place de JONCRET et le cheminement piéton dressé par le bureau d'études COSYN et COSYN, auteur de projet, en date du 15 novembre 2004 est approuvé au montant estimatif de 796.180 €, TVA comprise, hors frais généraux et l'avant-projet de réalisation des travaux de rénovation extérieure de la salle Melot à JONCRET dressé par le bureau d'études COSYN et, auteur de projet, en date du 15 novembre 2004 est approuvé au montant estimatif de 70.178,23 €, TVA comprise, hors frais généraux.

Compte tenu des directives communiquées le 3 septembre 2004 par la Direction générale des Pouvoirs locaux, le Conseil communal approuve à l'unanimité le bilan et le compte de résultats de la comptabilité générale au 31.12.2001.

Le Conseil à l'unanimité décide que les soldes inutilisés des emprunts seront utilisés au remboursement anticipatif d'emprunts.

FONCTION	EMPRUNT	DUREE	EXPIRATION	SOLDE	UTILISATION PROPOSEE
12421	1484 37.184,03 €	10	2011	31.166,04 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1484
10405	1519 16.113,00 €	5	2008	73,01 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1519
10406	1529 9.393,62 €	5	2008	0,76 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1529
12404	1536 13.015,00 €	5	2008	4.018,63 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1536
12405	1531 19.832,00 €	10	2013	5.088,67 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1531
12408	1522 8.800,00 €	5	2008	256,62 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1522
12416	1534 8.677,00 €	10	2013	1.743,70 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1534
42103	1548 6.225,00 €	5	2009	3.485,14 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1548
42104	1516 14.742,60 €	10	2013	104,98 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1516
42111	1517 11.545,72 €	5	2008	390,72 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1517
42114	1538 5.132,82 €	5	2007	3.400,00 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1538
64001	1533 7.437,00 €	5	2008	200,38 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1533
72201	1526 7.437,00 €	10	2013	459,16 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1526
79001	1523 5.454,00 €	5	2008	1.524,14 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1523
79004	1481 11.774,94 €	10	2012	6.099,02 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1481
87801	1539 27.269,00 €	20	2023	3.378,97 €	Remboursement anticipatif d'emprunt 1539
			TOTAL	61.389,94 €	

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la modification budgétaire n° 1/2004 du CPAS arrêtée par le Conseil de l'Aide Social en séance du 19 octobre 2004, aux montants suivants :

SERVICE ORDINAIRE	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial	2.182.798,47	2.182.798,47	-,00
Augmentation	326.780,21	371.931,41	-45.151,20
Diminution		45.151,20	45.151,20
Résultat	2.509.578,68	2.509.578,68	

L'intervention communale augmente de 180.325,40 €. Elle passe dès lors de 880.326,00 EUR à 1.060.651,40 €.

SERVICE EXTRAORDINAIRE	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial	163.000,00	163.000,00	-,00
Augmentation	49.487,08	30.317,78	19.169,30
Diminution		10.000,00	10.000,00
Résultat	212.487,08	183.317,78	29.169,30

Par 11 voix pour et 7 voix contre, le Conseil communal approuve la modification budgétaire n° 2/2004 aux montants suivants :

Service ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial /			
M.B. précédente	11.006.473,04	10.801.116,79	205.356,25
Augmentation	162.739,53	235.129,32	-72.389,79
Diminution		25.908,90	25.908,90
Résultat	11.169.212,57	11.010.337,21	158.875,36

Service extraordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial /			
M.B. précédente	6.255.952,41	3.505.264,62	2.750.687,79
Augmentation	15.000,00	49.223,90	-34.223,90
Diminution	750.565,66	85.200,00	-665.365,66
Résultat	5.520.386,75	3.469.288,52	2.051.098,23

Le Conseil communal à l'unanimité décide d'octroyer une allocation de fin d'année pour l'année 2004 aux membres du personnel communal.

Le Conseil par 14 voix pour et 3 abstentions décide que le cadre du personnel communal est fixé comme suit :

A. PERSONNEL ADMINISTRATIF

Personnel statutaire

- 1 secrétaire communal
- 1 receveur communal
- 1 attaché spécifique juriste
- 1 attaché spécifique comptable
- 1 chef de bureau
- ou 1 chef de division
- 1 gradué en comptabilité
- 3 chefs de service administratif
- 15 employés d'administration
- 1 auxiliaire d'administration

Personnel contractuel

- 1 attaché spécifique juriste
- 1 attaché spécifique urbaniste
- 1 gradué urbaniste
- 1 gradué éco-conseiller
- 1 gradué en communications
- 1 gradué conseiller en prévention
- 3 assistants sociaux
- 10 employés d'administration
- 3 auxiliaires d'administration

B. PERSONNEL DE BIBLIOTHÈQUE

Personnel statutaire

- 1 employé de bibliothèque

C. PERSONNEL TECHNIQUE

Personnel statutaire

- 2 chefs de bureau technique
- 1 agent technique en chef
- 1 agent technique

Personnel contractuel

- 2 gradués techniques

D. PERSONNEL OUVRIER

Personnel statutaire

- 3 contremaîtres
- 3 brigadiers
- 16 ouvriers qualifiés
- 4 manœuvres pour travaux lourds

Personnel contractuel

- 10 ouvriers qualifiés
- 15 ouvriers non qualifiés
- 20 techniciennes de surface

Le Conseil à l'unanimité décide que le statut administratif du personnel communal adopté le 16 septembre 1997 est modifié comme suit :

A. Agents administratifs

Echelle D5 par évolution de carrière :

Texte actuel

PAR EVOLUTION DE CARRIERE

Au titulaire de l'échelle D4 pour autant que soient remplies les conditions suivantes :

- évaluation au moins positive
- formation à l'accueil
- formation spécifique = cycle complet de sciences administratives

Nouveau texte

PAR EVOLUTION DE CARRIERE

Au titulaire de l'échelle D4 pour autant que soient remplies les conditions suivantes :

- évaluation au moins positive
- formation à l'accueil
- formation de 60 périodes correspondant à :
 - 30 périodes de sciences administratives non encore valorisées et 30 périodes de formation utile à la fonction

L'article 52 (p.20) est complété comme suit : Le droit au congé de paternité et d'adoption et le droit aux pauses d'allaitement sont étendus aux agents statutaires.

A l'article 15,7° (p.4), supprimer les mots : « et ne pas avoir atteint l'âge de 50 ans, sauf décision motivée du Conseil communal lors de l'appel public de limiter l'âge maximum en raison des caractéristiques propres à l'emploi à conférer ».

L'article 52 (p.20) est complété comme suit : le congé de maternité est adapté en fonction des dispositions de la loi-programme du 9 juillet 2004 à savoir :

1. Structure du congé de maternité

Le congé prénatal compte dorénavant six semaines (huit si un accouchement multiple est prévu) dont les sept derniers jours précédant la date exacte de l'accouchement sont obligatoires, et le congé postnatal compte neuf semaines.

2. Prolongation du congé en cas de naissances multiples

En cas de naissances multiples, la travailleuse a le droit de demander un maximum de deux semaines supplémentaires qui s'ajoutent aux neuf semaines du repos postnatal obligatoire, éventuellement augmenté de la partie du repos prénatal qu'elle n'a pas utilisé avant l'accouchement.

3. Hospitalisation prolongée du bébé

Le repos postnatal de la mère (composé de la partie obligatoire et, éventuellement, de la partie reportée du repos prénatal, compte tenu éventuellement des suppléments dus à un accouchement multiple) peut, à sa demande, être prolongé d'une durée égale à la période pendant laquelle, après les sept premiers jours comptés à partir de sa naissance, le bébé a dû rester hospitalisé.

La prolongation peut atteindre un maximum de vingt-quatre semaines.

La travailleuse doit fournir à l'employeur deux attestations de l'établissement hospitalier : l'une à la fin de son repos postnatal calculé normalement, l'autre à la fin de la prolongation pour la justifier.

Ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2004 et s'appliquent à condition que l'accouchement se produise à cette date ou postérieurement.

Le Conseil à l'unanimité décide que le statut pécuniaire du personnel communal adopté le 16 septembre 1997 est modifié comme suit :

Application de la convention sectorielle 2001-2002

Pécule de vacances

Augmentation du pécule de vacances de 65% à 92% du montant de la rémunération mensuelle selon le phasage suivant :

2004	65%
2005	70%
2006	75%
2007	80%
2008	85%
2009	92%

Revalorisation des rémunérations

Une revalorisation des barèmes est accordée selon les modalités suivantes :

- un pour cent en décembre 2004 pour les agents bénéficiant d'un traitement annuel inférieur ou égal à 23.802,82 € à l'indice 138,01.
- un pour cent en décembre 2005 pour les agents bénéficiant d'un traitement annuel supérieur à 23.802,82 € à l'indice 138,01.

Le Conseil à l'unanimité arrête comme repris en annexe 1 le règlement de travail du personnel communal. Le règlement de travail sera soumis à la consultation des travailleurs et transmis à la Tutelle aux fins légales.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour sous réserve de l'approbation préalable du règlement de travail du personnel du CPAS par le Conseil de l'Aide Sociale.

Le Conseil communal prend acte que cette adoption n'est pas intervenue à ce jour. Cet objet est dès lors reporté à une prochaine séance.

Le Conseil à l'unanimité décide d'organiser un examen de promotion au grade de brigadier vacant au sein du service des travaux.

Cet emploi est accessible aux agents statutaires titulaires des échelles D1, D2, D3 ou D4.

Le profil du brigadier est fixé comme suit :

- Capable de prendre des responsabilités (esprit d'initiative).
- Diriger une équipe de deux ou trois hommes avec le souci de la prévention.
- Savoir communiquer et relayer les directives.
- Posséder un bagage minimal sur le plan des connaissances techniques.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins est chargé de la réalisation de cette décision.

Le Conseil communal, siégeant à huis clos accepte la démission de Monsieur Jacques BASSELET, employé d'administration et lui accorde la mise à la pension prématurée définitive à la date du 1^{er} novembre 2004 en raison de son inaptitude physique définitive à toute fonction.

Le Conseil communal, siégeant à huis clos désigne Mademoiselle VEKEMAN Virginie en qualité de maîtresse d'adaptation à titre temporaire du 20/10/2004 au 30/06/2005 à raison de 6 périodes/semaine dans l'enseignement communal.

Communiqué du Collège échevinal

LES MEMBRES DU COLLEGE ECHEVINAL

Mr Roland MARCHAL, Bourgmestre 3, rue du Moulin – 071/50.30.91 – rmarchal@gerpinnes.be
Police et Sécurité, cimetières, environnement, finances, gestion ressources humaines, fabriques d'église et laïcité, folklore.
Permanence : sur rendez-vous le samedi de 10h à 12h en téléphonant après 18h au 071/50.30.91.

Mme Anne-Marie MOREAUX – BERNARD, 1^{er} Echevin 13, allée N-D de Grâce – 071/43.59.59 – amoreaux@gerpinnes.be
Affaires sociales, santé, personnes à mobilité réduite, tourisme, culture, fêtes et cérémonies, seniors, protocole.
Permanence : le vendredi de 10h à 12h, à la maison communale.

Mr Serge QUINTART, 2^{ème} Echevin 34a, rue de la Raguette – 071/50.26.92 – squintart@gerpinnes.be
Travaux, cellule égouttage, sécurité routière et mobilité, gestion du patrimoine.
Permanence : le mardi de 16h30 à 17h30, à la maison communale.

Mr Eric BEAUCLAIRE, 3^{ème} Echevin 2a, rue d'Hanzinne – 0476/26.11.90 – ebeauclaire@gerpinnes.be
Agriculture, urbanisme et aménagement du territoire, relations publiques, relations comités de quartier, informatique, affaires européennes, état civil.
Permanence : sur rendez-vous à la maison communale.

Mme Béatrice TOUSSAINT – VERDIN, 4^{ème} Echevin 20, allée N-D de Grâce – 0476/69.08.45 – btoussaint@gerpinnes.be
Enseignement et éducation civique, petite enfance, jeunesse.
Permanence : le samedi de 10h à 12h, à la maison communale.

Mr Joseph MARCHETTI, 5^{ème} Echevin 1, rue du Bonbré – 071/50.33.30 – 0473/60.07.12 – jmarchetti@gerpinnes.be
Sport, développement rural, gestion des salles communales et maisons de village, commerce, emploi.
Permanence : le mardi de 16h30 à 17h30, à la maison communale.

COMMUNE DE GERPINNES - AVIS À LA POPULATION

L'Administration de la Statistique et de l'Information Economique réalise une Enquête continue sur les Forces de Travail. Plusieurs ménages de l'entité de Gerpinnes ont été tirés au sort dans le registre national et seront visités par un des enquêteurs à partir du 17 janvier 2005. Cette enquête socio-économique porte sur l'occupation (travail) ou la non-occupation (études, chômage, pension,...) de chaque personne des ménages choisis. La participation à l'enquête est obligatoire (arrêté royal).

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'adresse Internet <<http://statbel.fgov.be>>.

Merci de réserver bon accueil aux enquêteurs.

PROCHAINS BULLETINS COMMUNAUX

Adressez vos documents par mail à l'adresse : ebeauclaire@gerpinnes.be et mviola@gerpinnes.be, ou sur support informatique (disquette 3.1/2 ou CD-R ou RW) accompagné du support papier.

A l'attention d'Eric BEAUCLAIRE, Echevin chargé des relations publiques.

PARUTIONS 2005	DATES LIMITES POUR LA REMISE DES TEXTES
21 mars 2005	13 février 2005
9 mai 2005	1 avril 2005
8 août 2005	1 juillet 2005
3 octobre 2005	29 août 2005
5 décembre 2005	28 octobre 2005

INATEL

Villers-Poterie développement Internet sur le câble TLD

Nous vous informons que les travaux importants de passage à Internet sur le câble à Villers-Poterie sont heureusement prévus à notre budget d'investissement 2005.

Ils sont programmés dans le courant du premier trimestre 2005 avec mise en service commerciale prévue dans le courant d'avril 2005 ; les clients en seront avertis par les médias habituels et via un « toutes boîtes » dédié.

L'échéance de ce chantier n'a pas été perpétuellement retardée, puisque l'unique décision de réaliser cet investissement pour 2005 a été pris en octobre 2004.

LA COMMUNE RECHERCHE

1 technicien(ne) de terrain en urbanisme.

Fonction

Le travail sera axé sur le contrôle des autorisations de bâtir, l'implantation des constructions, des canalisations, mesurages,

Profil

- Diplôme du secondaire supérieur
- Passeport A.P.E.
- Contact aisé avec le public
- Capacité rédactionnelle et utilisation de l'outil informatique

Contrat

Contrat de travail à temps plein à durée déterminée (renouvelable) après avoir satisfait à un test de sélection.

Dépôt des candidatures

Les candidatures (accompagnées d'un curriculum vitae et d'une note de motivation) seront adressées au Collège des Bourgmestre et Echevins, Avenue Reine Astrid, 11 à 6280 Gerpennes, pour le 15 février 2005.

COMMUNE DE GERPINNES

Le lundi 31 janvier 2005 à 19 heures, en la salle communale de Gerpennes-Centre, Place des Combattants, il sera procédé à la vente publique de 18 lots de houppiers du bois communal d'Acoz-Joncret et de 2 portions de taillis du bois communal de Gerpennes, aux lieux-dits « Petit Floreffe et Loverval » et d'une éclaircie de plantations au bois communal « Escul ».

Visite guidée de la coupe : le samedi 29 janvier à 9 heures 30 - rendez-vous : parking de l'hôtel de Ville.

Pour tous renseignements : s'adresser à Monsieur André BAILY, Chef de Brigade Division Nature et Forêts (0477/78 14 64) ou à l'Administration communale: Mme DELRUE (071/50.90.04).

AMÉNAGEMENT ET ÉGOUTTAGE RUE J.J. PIRET (PHASE 3) ET RUE DU PACHY

L'ordre de service sera donné pour le 01/02/2005.
La fête du Grand Feu a lieu le 26/02 ; la Pentecôte le 15/05.
L'exécution des travaux se fera par phases :

1. du 01/02 au 11/02 : la pose de l'égout dans le fossé d'accès au parc à conteneurs. L'accès au parc ne sera plus possible pendant cette période. Il est demandé à l'ICDI de prévenir les utilisateurs.
2. du 11/02 au 06/05 : la pose de l'égout de l'accès du parc vers le château d'eau. La voirie sera interdite à toute circulation sauf riverains de la rue du Pachy. La ligne de bus TEC sera déviée par la rue du Petchy, rue du Vivier, rue de Fagnet, dans les deux sens. L'accès au parc à conteneurs, tant pour les utilisateurs que pour les camions ICDI, se fera via la rue de Villers, rue de Joncret.
3. du 06/05 au 20/5 : les travaux pourraient être statés en fonction de l'avancement des travaux (période de Pentecôte et marche Ste Rolende). La voirie sera praticable, permettant la déviation du charroi pendant les fêtes de Pentecôte.
4. à partir du 23/05, poursuite du chantier par la partie située du parc à conteneurs vers la rue du Fagnet. Pendant cette phase, l'accès au parc et à la rue du Pachy se fera via la RN5 et la rue Paganetti. N'ayant pas de riverains, la portion de voirie entre le parc et la rue du Fagnet sera interdite à toute circulation.
5. les travaux se termineront par la rue du Pachy qui ne sera plus possible d'accès pendant la période de pose de l'égout. L'entreprise veillera toutefois à aménager sur une portion des accotés de la rue la possibilité pour un véhicule de Pompiers d'atteindre les habitations de la rue du Pachy. Ces inconvénients seront limités dans le temps nécessaire pour la pose des tuyaux d'égouttage.

Social

CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES

Les consultations juridiques sont organisées chaque premier mardi du mois de 17 à 19 heures au C.P.A.S. de Gerpennes. L'accès à ces consultations est ouvert à tous les habitants de l'entité sans limite de revenus.

Il doit toutefois s'agir d'une simple consultation, sans courrier, ni recherches.

Les prochaines consultations auront donc lieu les mardis 04 janvier 2005, 8 février 2005, 01 mars 2005 et 05 avril 2005.

Les consultations sont assurées par un Avocat du Barreau de Charleroi n'ayant pas son cabinet sur le territoire de Gerpennes.

C.P.A.S.

Mr Alain STRUELENS, Président du CPAS — Permanence : tous les mercredis de 15 à 17 heures au CPAS ou à l'Hôtel de Ville les deuxièmes et quatrièmes samedis de 10 à 12 heures

MAISONS SOCIALES

Si vous rencontrez des problèmes avec votre habitation, si vous êtes candidat pour un logement social, les permanences de Monsieur Quairiaux se font les 2ème et 4ème samedis du mois

DEVENEZ ACCUEILLANTE CONVENTIONNEE

Le C.P.A.S. recherche des candidates accueillantes.

**Vous habitez l'entité ;
Vous souhaitez une activité à domicile ;
Vous aimez vous occuper des enfants ?
Alors, devenez accueillante !**

En quoi consiste cet emploi ?

Vous accueillez des enfants de 0 à 3 ans à votre domicile pendant les heures de travail de leurs parents.

Quel est votre statut ?

Vous bénéficierez de revenus émanant directement de l'accueil des enfants, soit 14,42 euros par enfant et jour de garde qui sont immunisés fiscalement.

Vous cotisez pour votre pension, votre mutuelle et une allocation de chômage couvre les absences des enfants.

Vous êtes agréée par l'O.N.E.

Pour ce faire, un dossier médical vous sera demandé et éventuellement quelques adaptations seront à effectuer dans votre maison pour garantir la sécurité des enfants.

Une réserve de candidatures sera mise en place. ... INTERESSEE ?

Contact : Madame Nelly MOULU, responsable du service – 071/27 67 47 (numéro direct) ou 071/50 29 11 – Permanence le lundi de 9 à 10 heures et le jeudi de 9 à 12 heures.

Mieux encore, votre visite au C.P.A.S. de Gerpennes, rue des Ecoles 31 à 6280 ACOZ.

FAIM ET FROID GERPINNES.

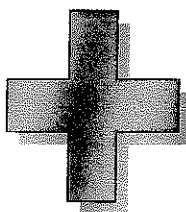
La première collecte de novembre nous a permis de couvrir les besoins du début d'hiver nous vous en remercions de tout coeur. Cependant nous devons encore pourvoir aux nécessités de la fin d'hiver. C'est pourquoi nous vous annonçons notre seconde collecte les 18, 19 et 20 février 2005.

Vous serez à nouveau sollicités à domicile et dans les grands magasins, nous récoltons des vivres non périssables et des dons en argent. Une attestation fiscale peut être obtenue pour les dons égaux ou supérieurs à 30€ au compte : 630.0118000.10 - Service Arc-en-Ciel, 1170 Bruxelles - Mention (indispensable) « Projet n° 7 » Nous comptons sur votre générosité et d'avance vous en remercions.

CARNET ROSE

Victor ZANETTE	Né le 02.11.2004 De Gerpinnes
Loïc BRICHARD	Né le 10.11.2004 D'Acoz
Matteo DELATTE	Né le 10.11.2004 De Villers-Poterie
Stéphanie LECHIEN	Née le 17.11.2004 De Villers-Poterie
Soufiane HERREWYN	Né le 19.11.2004 De Gerpinnes
Léa GOUVERNEUR	Née le 01.12.2004 De Gerpinnes

Gaspar COURTIN	Né le 06.12.2004 De Joncret
Martin ERGOT	Né le 09.12.2004 De Gougnies
Lou NIZET	Née le 11.12.2004 De Loverval
Noah DENORRE	Né le 15.12.2004 De Villers-Poterie
Emeric VAN BELLINGHEN	Né le 16.12.2004 De Loverval
Arthur LEGRAND	Né le 20.12.2004 De Gerpinnes

CROIX-ROUGE

André EVRARD
Centre de Gerpinnes Rue de la
Raguette, 69
B-6280 ACOZ GSM 0473 / 600.372

COURS BEPS qui vont se donner en 2005
à la SALLE POULEUR, rue des Ecoles à Acoz (près du CPAS)

Les vendredi 04 février – lundi 07 février – vendredi 11 février
et lundi 14 février 2005 **de 18H30 à 21H30.**

Prix de la session 20 euros à payer lors de la première leçon.

FestivitésGRAND FEU DE GERPINNES-CENTRE

Dimanche 13 février 2005

5h00	Bossage des gilles
6h00	Sortie et réveil des gilles
9h00	Collecte de la dîme avec les bourjwes de djerpene
11h00	Rondeau des gilles sur la places des combattants
11h30	Grande fricassée a la salle des fêtes de gerpinnes (soupe a l'oignons, omelettes variées.) prix: 5€, et 4€ en prévente chez les commerçants de gerpinnes
11h30	Prestation des bourjwes de djerpene places des combattants remise des médailles au gilles de gerpinnes
15h00	Inscriptions des masques
15h00	Rassemblments des masqués
16h00	Départ du cortèges carnavalesque
17h30	Prestations des bourjwes de djerpene au quartier de la gare
19h00	Souper des gilles
19h15	Prestations des bourjwes de djerpene place des combattants
19h30	Rassemblment des masqués sur la place des combattants
20h00	Allumage du bûcher par le bourgmestre au parc st adrien
20h30	Rondeau finale des gilles sur la place des combattants
20h45	Grand bal masqué salle des fêtes de gerpinnes centre - entrée gratuite

21h00	Remise des prix aux - de 18ans
22h00	Remise des prix aux + de 18 ans 400€ de prix

GRAND FEU DE GOUGNIES

Vendredi 18 février 2005

19h00	Souper choucroute (à la salle des Fêtes) Renseignements et réservations obligatoires avant le 29 février 2005 (0487/60.19.63).
-------	--

Samedi 19 février 2005

09h00	Perception de la dîme en compagnie du pendu.
10h30	Grimage des enfants (à la salle des Fêtes).
14h30	Cortège carnavalesque avec char à confettis - départ du quartier de l'Europe, avec la participa- tion de la fanfare. Vin chaud – saucisses grillées – friandises
18h00	Remise des prix aux enfants ainsi que distribution de pralines (à la salle des Fêtes avec la sono Watt Sound).
19h30	Rondeau du Pendu et escorte de flambeaux (à l'Hermitage).
20h00	Grand Feu (à la rue Sainte Rolende).
21h00	Bal masqué et travesti (à la salle des Fêtes avec la sono Watt Sound).
23h00	Remise des prix aux adultes : 500 € de prix.

GRAND FEU D'HYMIEE

Samedi 19 février

- 16h00 Sortie en batterie
- 16h30 Ouverture des loges foraines
- 21h00 Soirée dansante à la maison de village
- 23h00 Remise des prix aux masqués

Dimanche 20 février

- 16h00 Sortie en musique
- 16h30 Ouverture des loges foraines
- 21h00 Soirée dansante à la maison de village
- 21h30 Remise des prix aux enfants masqués
- 22h30 Remise des prix aux adultes masqués

BIENVENUE A TOUS

GRAND FEU DE FROMIEE

Samedi 5 mars

- 16h30 Rassemblement des masqués à la salle et défilé dans les rues du village
- 20h00 Allumage du Grand Feu
- 21h00 Bal masqué
- 23h00 Remise des prix

COMITÉ DES FÊTES DE VILLERS-POTERIE

Organise le ramassage du bois (en fagot) le samedi 5 mars 2005, en vue de son grand feu qui se déroulera le 12 mars 2005.

Veuillez déposer les fagots devant l'habitation.



Programme 1^{ère} semestre 2005 :

1. DISTRIBUTION GRATUITE D'ŒUFS DE PÂQUES

Cette année le syndicat d'initiative de Gerpinnes distribuera les traditionnels œufs de Pâques aux enfants jusqu'à 12 ans de l'entité, le dimanche 27 mars à 11h30 précises sur le parc Saint Adrien. Nous vous attendons nombreux.

2. Site WEB du Syndicat d'Initiative de Gerpinnes

Vous recherchez des informations (associatives, historiques, administratives ou commerciales) sur l'entité de GERPINNES, consultez notre site Web. Depuis son activation le 13 août 1998, plus de 10.000 visiteurs ont déjà consulté notre site.

Le site peut être un moyen de promotion gratuit, les associations gerpinnoises, les artisans peuvent y placer les renseignements les concernant.

Il suffit de nous envoyer un mail à info@si-gerpinnes.be ou de renvoyer la souche ci-dessous complétée à l'adresse du Syndicat d'Initiative.

✂

PUBLICITÉ SUR LE SITE INTERNET

- Nom de l'association :
- Nom et adresse de la personne de contact :
- Genre d'activité :

Vous pouvez, éventuellement, y joindre le calendrier de vos activités, photos et commentaires.

Ce service vous est offert par l'ASBL Syndicat d'Initiative de Gerpinnes-Entité

Promenez-vous dans les différentes rubriques à l'adresse : <http://www.si-gerpinnes.be>

APPEL AU VOLONTARIAT

Vous disposez d'un peu de temps libre. Vous êtes intéressé par l'histoire de votre bourg. Vous aimez communiquer votre connaissance du patrimoine gerpinnois et œuvrer à sa reconnaissance.

Nous voulons développer une cellule active de promotion de notre patrimoine. Nous avons besoin de vous ! Une réunion de contact aura lieu.

Prenez contact avec nous :

Par téléphone : 071 50 45 45 ou 0477562431 - Par courrier : à l'adresse du SI - Par courriel : ed.vdmeiren@si-gerpinnes.be

Culture

CENTRE CULTUREL DE GERPINNES - RUE DE VILLERS, 61-63 À GERPINNES

Tél. 071.50.11.64 ou 0475.48.61.26 – Fax 071.50.13.83
Adresse électronique: gerpinnesculture@skynet.be

Vendre et acheter aux enchères sur Internet, comment ça marche?

Dans le prolongement des cours d'initiation, le Centre culturel propose un module de spécialisation consacré aux ventes et achats sur le Web. Le célèbre site eBay sera expliqué afin de permettre à ceux qui le souhaitent de réaliser de bonnes opérations sur le Web et d'utiliser une fonctionnalité très amusante du Web.

Ce module débute le mardi 15 février. Participation aux frais, syllabus détaillé compris, 30€. Renseignements complémentaires et inscription: 071.50.11.64.

Outlook Express, comment ça marche?

Une autre session de spécialisation à l'utilisation d'Internet sera organisée dans les prochaines semaines. Elle est consacrée au logiciel de messagerie Outlook Express.

Paramétrage des comptes de messagerie, gestion des messages, règles de message, gestion des dossiers locaux, paramétrage des options du logiciel... Quatre heures de cours théoriques, deux heures d'échange de questions - réponses et un syllabus très détaillé sont proposés. Participation aux frais: 30€. Renseignements complémentaires et inscription: 071.50.11.64.

Ateliers créatifs pour enfants de 4 à 10 ans : Carnaval 2005

Du lundi 7 au vendredi 11 février, sur le thème « Masque, dis-moi qui tu caches ? »

De l'autre côté du masque, l'enfant peut s'exprimer, danser, chanter, imiter, rire et pleurer ou qui sait, se dévoiler...

Ateliers masque, atelier d'expression corporelle, atelier musical, jeux, gourmandises, modelage, peinture...

Ces ateliers se déroulent de 9h à 15h30 au centre culturel et sont organisés avec la collaboration du service provincial de la jeunesse.

Inscription : 48 euros pour le premier enfant ; 33 euros pour frère ou sœur.

Le paiement confirme l'inscription. Renseignements complémentaires et inscription: 071.50.11.64.

Cours de dessin et aquarelle pour adultes

Ces cours de dessin et aquarelle se déroulent tous les mercredis de 17 à 20 heures au Centre culturel. Le paiement se fait à chaque séance; il n'y a aucune obligation de s'inscrire pour un nombre de cours fixe. Chacun participe en fonction de ses possibilités.

Centre de documentation scolaire

Un sujet à développer, une dissertation à présenter, un travail de fin d'année à remettre...

Le Centre de documentation comporte plus de 70.000 références de documents et dossiers touchant les domaines les plus variés.

Un simple appel téléphonique et trois jours de délai permettront à la documentaliste d'effectuer la recherche informatique et de satisfaire au mieux les intéressés.

Les documents prêtés sont mis à la disposition des élèves pour

une durée à déterminer lors du prêt. Le nombre de demandes étant très important, il est utile de penser assez tôt à réserver son prêt de documents.

Nous pensons utile de rappeler que le centre de documentation est un outil de recherche d'informations qui peut aider l'élève à concrétiser son travail et non pas à le réaliser à sa place.

Certains documents relatifs, par exemple, à l'histoire de l'entité, dont quelques-uns assez rares, ne peuvent être prêtés. Ils seront consultés sur place moyennant rendez-vous pris auprès de la documentaliste. Visitez aussi le site du Centre www.gerpinnestv.be, au sein duquel un module "Histoire locale" sera très bientôt accessible.

Service infographie

Le service infographie (réalisation d'affichettes, tracts, invitations, publicité...) est accessible à tous les groupements affiliés au Centre.

Renseignez-vous auprès du secrétariat du Centre 071.50.11.64 Et n'oubliez pas... Prêt de matériel, services publipostage, affranchissements rapides, pliage de folders...Tous ses services développés pour les groupements affiliés.

Visitez www.gerpinnestv.be, le site Web du Centre culturel de Gerpinnest... déjà visité par 1.200 personnes en six mois!

☞ Depuis 1970

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE GERPINNES-ENTITE

Route de Philippeville, 76, Loverval Try d'Haies

Bus 10, E et 451, stationnement dans la cour de l'ancienne école

CAFE LITTERAIRE

Débat autour d'un livre de la bibliothèque

Le troisième vendredi du mois de 14 h 30 à 16 h 30

Prêt de livres. Invitation à tous

21 janvier 2005	Silex, la tombe du chasseur de Daniel de Bruyker Josiane Tambour
18 février	Un amant de fortune de Nadine Gordimer Arlette Mathiessen
18 mars	Les 5 personnes que j'ai rencontrées là-haut. Mitch Albom - Aline Poncet
15 avril	Le voleur d'éternité de Alexandra Lapierre Francine Belche

20 mai	Ouverture à cœur de Jacqueline de Romilly Jacqueline Trinteler
17 juin	Le soleil des Scorta Annie Dormont

Pas de cafés littéraires en juillet et en août 2005

Infos : Jeanine Gliszczynski 071/362477 .

Bibliothèque Communale 071/437655

La bibliothèque et le musée des Sarrazins sont ouverts tous les mercredis de 15 à 17 heures.


BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

- De Gerpennes - Entité Communale - (Try d'Haies)
- Libre accès le mercredi de 15 heures à 17 heures
- Service de prêt - Nouveautés - Feuilletts d'information
- Photocopies couleur et noir et blanc
- Recherches documentaires - Aides aux étudiants et chercheurs
- Prêts inter-bibliothèques
- Section jeunesse - Enfants et adolescents - Prix Versele et Farniente
- Inscription annuelle : 2.50 ff. Prêt : 0.25 ff par livre et par quinzaine
- Collaboration avec la « Ligue des Familles », « Le Petit Lovervalois », partenaire du PPP (ancien PSI), le CDI et l'INDL, le Comité des Fêtes,...
- « La Bibliothèque ça marche » : organisation de randonnées pédestre avec les « Riboteurs »
- Musée d'histoire locale et musée des Sarrazins réaménagé
- Prêts aux personnes à mobilité réduite
- Café Littéraire les troisièmes vendredis de chaque mois à 14 heures 30

Adresse :

Route de Philippeville, 76 - 6280 Gerpennes- Loverval

Bus : numéros 10, 451, E - Téléphone : 071/437655

 depuis 1991

LES RIBOTEURS

Invitation à tous : familles, pensionnés, passionnés... Troisièmes samedis du mois. Forêts, villes, campagnes, par monts et par vaux et par tous les temps, sur le réseau GR, par les transports en commun. Bien équipés et sans désemparer. Départ du 6, rue du Village vers 08 heures. Pas plus de 10 à 15 km. Culture et convivialité.

Infos : Jeanine 071/362477 ou Paul 0474/719636. Voir aussi www.lepetitloveralois.be.tf. Courriel : p.elay@tiscali.be.

Suggestions bienvenues. Prévenir svp : un petit sms suffit.

- 15 janvier 2005 Promenade de Landelin le Mélancolique ; Solre-sur-Sambre-Lobbes. Départ Sud gare : 8 h 46. GR 129. Prévoir pique-nique
- 19 février Au Milieu du Monde ; Namur GR 125/126. Départ Sud gare: 8 h.42. Pique-nique.
- 19 mars Biesme-la Colonoise. Le Trou du Renard ; Départ Sud bus 137 de 8 h 40. GR 129/125. Pique-nique.

- 16 avril Le terriil Saint-Louis et le Martinet. Ravel de la ligne 112. Départ Sud bus 86 de 9 h 24. Pique-nique et une paire de bonnes bottines.
- 21 mai Hanzinelle, Thy-le-Bauduin et la vallée de la Thyria. Départ Sud bus 138 de 8 h 40. Pique-nique. A l'arrivée : pâtisserie Matagne.
- 18 juin De la Sambre à l'Eau d'Heure par l'ancienne Abbaye d'Aulne. Départ Sud gare 8 h 46. Pique-nique
- 16 juillet Du Val d'Heure à Loverval par les crêtes boisées. Départ Sud gare 8 heures 46. Pique-nique.

Samedi 26 mars Découverte de la porte ouest de Charleroi avec Eddy Piron. Départ 8 heures 30 de la route de Mons 80 à Monceau-sur-Sambre

21 juillet. Fête nationale à Bruxelles. Départ 13 heures Sud gare à 12 heures 27

CERCLE PHILATELIQUE GERPINNOIS

15^{ème} BOURSE D'ECHANGES
SAMEDI 12 MARS 2005 de 9 à 17H.

Collège Saint-Augustin
Avenue Astrid, 13 - 6280 GERPINNES

timbres-poste, cartes postales, pièce de monnaie, télécartes, bandes dessinées, vieux papiers, vieux jouets, jeux de cartes, livres, parfums,...

Réservation des tables au 071/50.24.36. de Jacques BASSELET, Rue Van Brusselt, 14 à 6250 Gerpennes pour **le 20 février au plus tard** (5 € le mètre au compte 001-2038380-01 - 250 m de tables disponibles)

Présence de nombreux marchands.
850 entrées gratuites en 2004
Tombola philatélique gratuite à tout visiteur

Grande publicité dans les journaux, Cercles Philatéliques, Internet, ...
A proximité de la N 5, vaste parking, salle d'accès facile, pas d'escalier

BAR – RESTAURATION – BIÈRE LOCALE

Les Pompes Funébres Gabriel POSTIAU

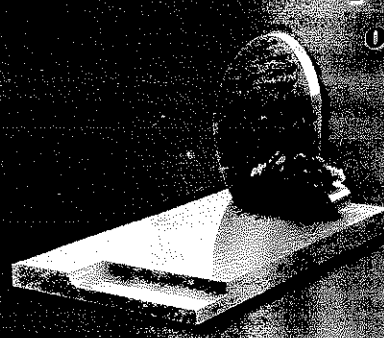
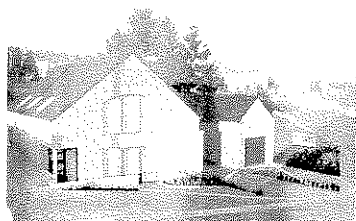
organisent des funérailles partout en Belgique

avec cuisine et noire salle de réception (70 personnes) sont à votre entière disposition

Monuments et recouvrement de caveaux classique ou personnalisé disponible dans plus de 40 granits différents

Fourniture et placement de caveaux personnalisés en béton pour 1-2 et 3 personnes.

Spécialité de portrait gravé sur le granit
Plaques, vases, jardinières, photo couleur
Réfection et nettoyage d'anciennes sépultures



Rue de la Scavée 37 (à côté du cimetière) - 6280 ACOZ-GERPINNES - Tél. 071/50.33.64 - GSM 0477/55.80.47 à votre service 24h/24

Nature et environnement

CALENDRIERS DES DIFFÉRENTES COLLECTES DE DÉCHETS MÉNAGERS

A) Collectes hebdomadaires des immondices :

Les collectes hebdomadaires des immondices sont fixées au :

- **Lundi** pour Acoz, Gerpennes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval.
- **Mardi** pour Fromiée, Gerpennes-centre, Gougnyes, Hymiee, Villiers-Poterie.

A l'occasion des jours fériés de l'année 2005, ces collectes hebdomadaires seront modifiées comme suit :

Jour férié	Date	Remplacement
Pâques	Lundi 28/03/2005	Samedi 26/03/2005
Pentecôte	Lundi 16/05/2005	Samedi 14/05/2005

B Collectes sélectives :

Les collectes sélectives se font :

- le 1^{er} lundi du mois pour les PMC (12 fois par an)
- le 2^{ème} lundi du mois pour le Verre (6 fois par an) et les Papiers - Cartons (12 fois par an)

Celles-ci auront lieu aux dates suivantes :

	Février	Mars	Avril	Mai
Sacs bleus PMC				
Tous les villages de l'entité	Lundi 07	Lundi 07	Lundi 04	Lundi 02
Papiers et cartons				
Tous les villages de l'entité	Lundi 14	Lundi 14	Lundi 11	Lundi 09
Verre				
Tous les villages de l'entité	—	Lundi 14	—	Lundi 09

Dépôts volontaires au parc à conteneurs

Le parc à conteneurs de Gerpennes est situé : Rue J.J. Piret à Joncret (Tél.: 071/44.00.40).

Ses heures d'ouverture sont : de 11 à 17h en semaine et de 8 à 16h le samedi.

A l'occasion des jours fériés, le parc à conteneurs sera fermé le lundi 28/03/2005, le mardi 29/03/2005, le jeudi 05/05/2005, le lundi 09/05/2005 et le lundi 16/05/2005.

Pour plus d'infos...

Pour en savoir davantage : - sur FOST Plus, le tri sélectif à domicile et le recyclage, surfez sur www.fostplus.be

- sur les collectes sélectives en porte-à-porte, les parcs à conteneurs, la prévention et la gestion des déchets formez le numéro gratuit 0800/94234 ou consultez le site Internet www.icdi.org.

UNE NOUVELLE COLLECTE EN PORTE-À-PORTE : LES PMC

ILS SONT ARRIVÉS !

Les sacs bleus permettant de collecter les PMC sont depuis peu disponibles dans les points de ventes habituels des sacs à immondices et ce, au prix de 2.5 € le rouleau de 20 sacs (soit 0.125 €/pièces).



Pour rappel, les emballages PMC concernés par cette collecte sélective sont :

- **Les bouteilles et flacons en plastique (P)**
Bouteilles et flacons d'eaux et limonades, jus de fruits et de légumes, lait, produits de nettoyage et d'entretien, produits de vaisselle, adoucissants, bain-douches, agent de blanchiment, eau distillée.
- **Les emballages métalliques (M)**
Canettes, conserves et raviers, capuchons, capsules et couvercles de bouteilles et bocaux, boîtes, aérosols cosmétiques et alimentaires, raviers et barquettes en aluminium.
- **Les cartons à boissons (C)**
Cartons à boissons pour aliments liquides mais aussi pour assouplissants et détergents.

! Les emballages doivent être soigneusement vidés de leur contenu (produits divers et restes alimentaires) et la contenance maximum d'un emballage ne peut dépasser les 8 litres.

L'ARRIVÉE DE CETTE NOUVELLE COLLECTE VA ENTRAÎNER UN AUTRE CHANGEMENT...

Les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons ne devront plus faire l'objet d'un tri préalable au dépôt dans les parcs à conteneurs, ils seront en effet désormais déposés dans un même conteneur, le conteneur des PMC.

LOGEMENT :

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE DÉTECTEURS INCENDIE

L'arrêté du 21 octobre 2004 (M.B. du 10/11/2004) rend obligatoire pour tout logement individuel ou collectif, la pose d'au moins :

- un détecteur pour chaque niveau comportant au moins une pièce d'habitation
- deux détecteurs pour chaque niveau comportant au moins une pièce d'habitation dont la superficie utile est supérieure à 80 m²

Les détecteurs sont des détecteurs de fumée optique certifiés. Ils doivent être garantis au minimum cinq ans contre tout défaut de fabrication et être conformes aux normes belges et européennes relatives aux détecteurs d'incendie pour les applications domestiques.

A défaut, les détecteurs doivent :

- 1° émettre, dans les conditions de feu, un signal d'alarme incendie d'un niveau sonore de 85 dB ;
- 2° comporter un indicateur de fonctionnement ;
- 3° émettre un signal de défaut sonore, ayant une tonalité différente de l'alarme, signalant la perte de capacité d'alimentation électrique pour assurer les fonctions essentielles du détecteur ;
- 4° comprendre les circuits associés alimentés par piles, batteries ou sur secteur ;
- 5° comporter les informations suivantes, marquées de manière indélébile :
 - nom ou marque et adresse du fabricant ou du fournisseur ;
 - type de détecteur ;

- date de fabrication ou numéro de lot ;
 - type de batterie à utiliser
- 6° disposer d'un manuel contenant entre autres les informations concernant le mode d'emploi, l'installation, l'entretien et le contrôle du détecteur en ce compris les éléments devant être régulièrement remplacés.

L'installation des détecteurs doit être conforme aux normes belges et européennes relatives aux détecteurs d'incendie pour les applications domestiques.


A défaut, les détecteurs sont installés conformément aux instructions écrites fournies par le fabricant et placés par niveau dans le premier des espaces intérieurs ou la première des pièces repris ci-dessous :

- le hall ou le palier donnant accès aux chambres à coucher ;
- le hall d'entrée ;
- la pièce dans laquelle débouche la partie supérieure d'un escalier ;
- la pièce contiguë à la cuisine ;
- toute autre pièce de l'habitation.

Les détecteurs d'incendie installés avant la date d'entrée en vigueur de l'arrêté sont présumés répondre aux conditions posées par celui-ci pendant une période de dix ans à partir de la date d'entrée en vigueur.

L'entrée en vigueur de cette obligation est fixée au 1^{er} juillet 2006 pour les logements déjà construits et au 1^{er} juillet 2003 pour les logements à construire.

TOILETTAGE CANIN
 Marie-Claude VAN ROEY
 Sur rendez-vous
 Rue des Ecoles 17b
 6280 ACOZ (GERPINNES)
 Tél. 071.50.34.16



PIERRE YERNAUX
 PEDICURE MEDICAL - PODOLOGUE
 SOINS A DOMICILE
 Rue d'Hanzinne 17a 6280 GERPINNES
 071.50.39.19

Créateur pour la future maman,
 le bébé et l'enfant
 de 0 à 10 ans.
 Liste de naissance.

400 m²
 d'exposition

Parking
 aisé

Prémaman

Prémaman sa
 Complexe commercial - rue Bertransart 60 - 6280 Gerpinnes
 Tél. +32(0)71.22.12.72 - Fax +32(0)71.22.12.73
 www.premaman.com



le magnolia

AFFILIE A L'A.S.B.L. Fédération Horticole et de Petit Elevage
 de l'Entre Sambre et Meuse.

N° agréation AA.77.717

Le printemps arrive, vous regarder votre jardin, vos plantations, vous vous posez des questions sur la façon de bien procéder cette année pour obtenir de bons résultats. Même si l'année passée était satisfaisante, il y a toujours moyen d'améliorer. C'est pourquoi le cercle horticole existe, pour vous aider dans vos réflexions, vos choix et vos décisions. Pour vous en rendre compte assister à une de nos conférences et vous serez convaincu qu'il vous reste beaucoup à apprendre.

Entrée gratuite - Invitation cordiale à tous. - Tous nos conférenciers sont agréés par le Ministère de la Région Wallonne et la par la Direction Générale des Affaires Culturelle du Hainaut.

Les conférences débutent à l'heure précise.
 A chaque conférence une tombola gratuite pour les membres du cercle

Section de Gerpinnes : à 19h30 - Maison de Village de Gerpinnes -Flaches, rue Paganetti

- Le 11/02/05 - M. SAMYN - Les petites races de lapin
- Le 11/03/05 - M. JOURDAIN - Maladies et fongicides

Section de Loverval : à 19h30 - salle paroissiale - Place Brasseur.

- Le 14/02/05 - M. SAMYN - Les petites races de lapin
- Le 14/03/05 - M. JOURDAIN - Maladies et fongicides

Section de Villers-Poterie- Gougnies : à 19h30 - salle « Vital Milis » - Rue des Presles 61

- Le 16/02/05 - M. GODEAU - Culture des cucurbitacées
- Le 16/03/05 - M. SAMYN - Les petites races de lapin

Section de Acoz-Joncret : à 19h30 - salle "Marcel Mélot" - Rue J.J.Piret.

- Le 21/02/05 - M. SAMYN - Les petites races de lapin
- Le 21/03/05 - M. JOURDAIN - Maladies et fongicides

Si vous souhaitez vous affilier au Cercle Horticole « Le Magnolia » et profiter de tous les avantages, il suffit de verser la cotisation annuelle de 4 Euros au compte 260-0606915-55 en indiquant la section à laquelle vous souhaitez appartenir. Nous vous rappelons que pour tous problèmes que vous pouvez rencontrer dans vos plantations nous pouvons répondre à vos questions, soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional : Guy DUPONT, tél. 071/50.22.28.

**INSTALLATION CHAUFFAGE CENTRAL
 GAZ - MAZOUT**
 Réparation - Entretien - Dépannage - Ramonage
INSTALLATION SANITAIRE
FRANCO RICCI
 Rue de Presles 59 - VILLERS-POTERIE (Gerpinnes) Tél. 071.50.36.69